



COMMUNE DE SAINT PIERRE LAFEUILLE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

Convocation du 6 Avril 2022

Présents :

- | | |
|--------------------|---------------|
| - F. Bonnet | - J.P Gélard |
| - A. Laure BOYER | - J. Pimentel |
| - O. Morin | - P. Quintana |
| - D. Bourdet | |
| - I. Colombo-Gomes | |

Absents excusés :

- M. Massignan qui a donné procuration à P. Quintana
- G. Catteloin qui a donné procuration à A.L. Boyer
- J. GOUASDON

Secrétaire de séance :

Anne Laure BOYER est désignée secrétaire de séance

Ordre du jour :

- 1 - Compte rendu des commissions
- 2 - Délibération du compte administratif, du compte de gestion et de l'affectation du résultat pour le budget principal de l'année 2021
- 3 - Délibération du compte administratif, du compte de gestion et de l'affectation du résultat pour le budget annexe les terrasses du Roussillon de l'année 2021
- 4 - Délibération du budget primitif principal de l'année 2022
- 5 - Délibération du budget primitif annexe les terrasses du Roussillon de l'année 2022
- 6 - Vote des taxes foncières et de l'état 1259
- 7 - Vote d'une ligne d'emprunt pour sécuriser le fond de roulement
- 8 - Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet et suppression du poste de rédacteur
- 9 - Vote de la mise en place du RIFSEEP
- 10 - Révision de l'indemnité des adjoints
- 11 - Questions diverses

Anne-Laure BOYER donne lecture du compte rendu de la séance du 21 Février 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

1) Compte rendu des commissions

- ▶ M. le Maire et Mme Anne-Laure BOYER ont été au conseil d'Agglomération du Grand Cahors. L'ordre du jour principal était la présentation des comptes administratifs et des budgets primitifs.
- ▶ M. Olivier MORIN démissionne de ses missions au sein du SMAEP de Francoulès, suite à une prise de poste professionnel et afin d'éviter un conflit d'intérêt. Il est donc proposé M. le Maire Frédéric BONNET membre titulaire et M. Joël PIMENTEL membre suppléant.
- ▶ M. le Maire nous informe qu'à la suite d'une réunion concernant l'organisation de l'évènement Lot Of Saveurs, la commune de St Pierre Lafeuille est retenue. Le marché gourmand du Lot Of Saveurs aura lieu le mardi 9 août 2022. L'ensemble de l'organisation nous sera communiqué ultérieurement.
- ▶ M. le Maire, Mme Anne-Laure BOYER et M. Olivier MORIN ont assisté au conseil du SIVU le 30 mars 2022. Le compte administratif et le budget primitif ont été présentés. Il a été question de l'avenir de notre cantine suite à la loi EGALIM, qui semble contraignante à tenir pour des petites communes comme les nôtres. Afin de prendre une décision, ultérieurement, un questionnaire va être remis aux parents des 2 sites. Il leur sera demandé de faire un choix entre la cuisine du Grand Cahors ou celle de St Pierre Lafeuille.
- ▶ M. le Maire, nous informe qu'il reste deux lots à vendre sur le lotissement privé de Carcavy. Néanmoins, M. le Maire précise que le promoteur a été alerté quant à l'état du chemin de Carcavy et demande à celui-ci de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de remédier à ces problèmes.
- ▶ M. le Maire nous informe de la mise en place des chicane chemin des graves, comme prévu, suite à la demande du Camping et de la réunion de quartier. Cette décision a été cofinancée par la commune de Maxou.
- ▶ Il nous est informé par un riverain du chemin des Carreyroux d'une maison en péril. Après déplacement sur site de M. le Maire, et photos à l'appui, un appel au notaire sera effectué afin d'en informer la succession. Il est question d'un arrêté de mise en péril. Dans l'attente, des barrières de protection seront mises en place.
- ▶ M. le Maire nous informe que la commission CCID a eu lieu, avec la revalorisation des valeurs locatives de certaines maisons.
- ▶ M. Joël PIMENTEL était présent lors de la commission de la liste électorale, quelques radiations ont eu lieu suite à des changements de domicile.
- ▶ M. Daniel BOURDET nous rapporte le compte rendu de M. Paul QUINTANA concernant le SIPA. Présentation du compte administratif et du budget primitif pour un montant de 414 000 .00 €. Le nombre de chats recueillis à la fourrière est en augmentation alors que le nombre de chiens se stabilise. La participation pour 2022, par habitant est de 3,10 € soit 1131,50 € pour notre village.
- ▶ M. Paul QUINTANA a assisté à une réunion rassemblant les communes du Grand Cahors, concernant les circuits de petites randonnées. Il a été demandé un référent par commune. Les randonneurs représentent environ 16 millions d'adeptes et le département du Lot dispose de 91 circuits de randonnées. M.

Paul QUINTANA est proposé par l'ensemble du conseil pour représenter la commune.

► M. le Maire nous informe des ventes et promesses de vente concernant le Lotissement des Terrasses de Roussillon. Les actes de ventes pour les lots 5 et 8, ont été effectués devant le notaire. Les nouveaux propriétaires sont respectivement Mr RAKBA et Mr et Mme FERNANDEZ. Une promesse a également eu lieu avec Mr TORTON et son conjoint pour le lot 6.

► M. le Maire a assisté à la commission de sécurité concernant l'enduro Kids à la Préfecture le 23 mars.

► Le 24 mars, M. Paul QUINTANA assiste à une réunion sur le territoire avec la région. Par petit groupe il est demandé de présenter les projets des communes ainsi que le chiffrage afin de pouvoir prétendre à des subventions diverses. M. Paul QUINTANA a proposé la place du village ainsi que les liaisons douces puisque nous en avons parlé lors de l'orientation du budget.

2) Délibération du Compte Administratif, du compte de gestion et de l'affectation du résultat pour l'année 2021 – Budget Principal

Mme Anne-Laure BOYER présente le compte administratif 2021 et le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative pour l'année 2021 et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- 49 609,20 € au compte 1068 (recette investissement)
- 112 793,62 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Le détail se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses : 209 386,29 €		Dépenses : 120 869,13 €	
Recettes : 371 789,11 €		Recettes : 44 219,45 €	
ENSEMBLE			
Dépenses		330 255,42 €	
Recettes		416 008,56 €	

M. le Maire se retire pour laisser le conseil voter.

Après délibération, le compte administratif, le compte de gestion ainsi que l'affectation du résultat 2021 sont adoptés à l'unanimité.

3) Délibération du Compte Administratif, du compte de gestion et l'affectation du résultat pour l'année 2021 – Budget Annexe Les Terrasses du Roussillon

Mme Anne-Laure BOYER présente le compte administratif 2021 et le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative pour l'année 2021.

Le détail se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 36 796,61 €	Dépenses : 56 379,38 €
Recettes : 36 796,61 €	Recettes : 0 €
ENSEMBLE	
Dépenses	93 175,99 €
Recettes	36 796,61 €

M. le Maire se retire pour laisser le conseil voter.

Après délibération, le compte administratif, le compte de gestion ainsi que l'affectation du résultat 2021 sont adoptés à l'unanimité.

4) Délibération du budget primitif 2022 – Budget Principal

Le budget est présenté et expliqué par M. le Maire. Il s'équilibre en recettes et dépenses à 361 391.62€ pour la section « fonctionnement » et à 217 050.20€ pour la section « investissement ».

Soumis au vote, le budget 2022 est approuvé à l'unanimité.

5) Délibération du budget primitif 2022 – Budget Annexe les Terrasses du Roussillon

Le budget annexe les Terrasses du Roussillon est présenté et expliqué par M. le Maire. Il s'équilibre en recettes et dépenses à 157 719.50€ pour la section « fonctionnement » et à 129 983.50€ pour la section « investissement ».

Soumis au vote, le budget 2022 est approuvé à l'unanimité.

6) Vote des Taxes Foncières et de l'état 1259

M. le Maire propose à l'assemblée la non augmentation des taxes locales pour cette année.

Le produit de ces impôts est de 129 108 €.

Soumis au vote, les taux des taxes foncières et de l'état 1259 sont approuvés à l'unanimité.

7) Vote d'une ligne d'emprunt pour sécuriser le fond de roulement

M. le Maire explique, comme nous l'avons vu précédemment, que le budget primitif est équilibré. Néanmoins, afin de ne pas fragiliser la trésorerie disponible, il est prévu de rajouter cette ligne pour un montant de 60 000€.

Cet emprunt est réparti sur le financement de deux programmes, à savoir l'extension du réseau d'eau potable à Carcavy ainsi que les travaux sur la traverse en centre bourg, à hauteur de 30 000€ chacun.

Pour cela, M. le Maire a contacté plusieurs organismes bancaires. L'offre de la banque populaire occitane a été retenue avec un taux de 1,10% et des frais de dossiers de 200€. Cet emprunt a un coût sur 10 ans de 3 757€.

Soumis au vote, la création d'une ligne d'emprunt pour sécuriser le fond de roulement est approuvée à l'unanimité.

8) Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet et suppression du poste de rédacteur

M. le Maire explique l'évolution des candidatures et la future embauche de Mme Alexandra PONTHER. Ainsi il est nécessaire de supprimer le poste de rédacteur, occupé par notre ancienne secrétaire.

M. le Maire propose aussi la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet.

Il est convenu pour la création du poste la répartition suivante :

Lundi et mercredi : 9 h- 12 h et 13 h – 17 h.

Mardi et jeudi : 8 h 30 – 12 h et 13 h – 16 h 30

Mme Alexandra PONTHER prendra son poste à compter du 7 juin 2022.

9) Vote de la mise en place du RIFSEEP

M. le Maire propose la mise en place du RIFSEEP, Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Une étude par agent sera mise en place afin d'étudier le montant pour chacun.

La mise en place, pour Mme Alexandra PONTHER, sera immédiate puisqu'elle y prétend déjà sur son poste actuel

Soumis au vote, le vote de la mise en place du RIFSEEP est adopté à l'unanimité

10) Révision de l'indemnité des adjoints

M. le Maire propose au conseil municipal, l'augmentation des indemnités des adjoints sans augmentation pour la fonction de Maire.

Cette augmentation est demandée pour le travail fourni par les adjoints et leurs investissements réciproques.

L'indemnité des adjoints est fixée à 9,90%.

Soumis au vote, la révision des adjoints est adoptée avec 7 votes pour et 3 absentions.

11) Questions Diverses

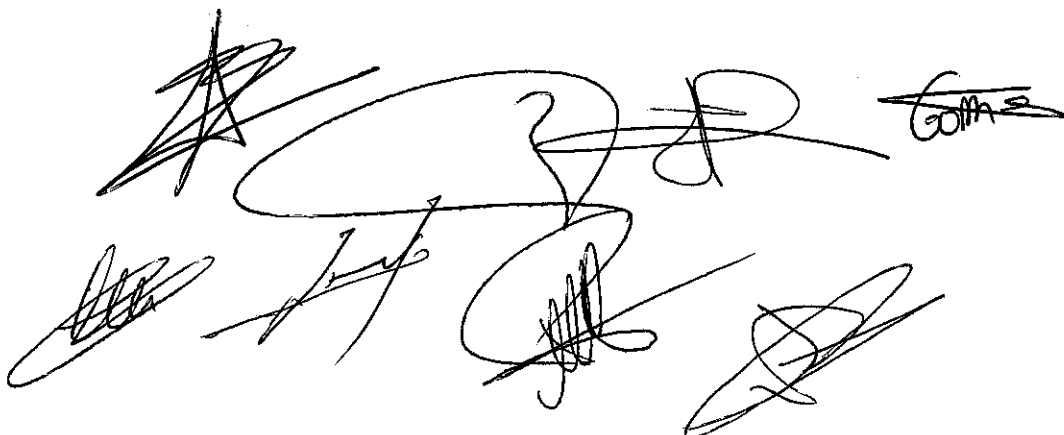
M. Jean-Paul GELARD demande l'évolution du dossier de l'antenne. M. le Maire résume la situation : Le 17 février 2022, la société HIVORY a déposé une déclaration préalable pour le projet que vous connaissez, concomitant au préavis de démission de notre secrétaire.

Nous avons émis un avis défavorable considérant les problématiques d'accès et de voisinage. Pour rappel, nous travaillons depuis 2 mois et 4 réunions avec LOT POUR TOITS pour une implantation sur leur site.

Vers le 10 mars, nous avons relancé plusieurs fois F. LOUNICI, instructrice du Grand CAHORS pour avoir un retour sur la DP. Celle-ci est injoignable car en télétravail. Préalablement, M. THOMAS, responsable urbanisme du Grand Cahors, nous avait informés qu'à son avis, aucun recours légal n'était possible pour s'opposer au projet.

Le 18 mars 2022, le service du Grand Cahors n'ayant pas instruit le dossier probablement faute de solution et de service disponible, nous n'avons pu notifier à la société pétitionnaire un refus fondé, une décision de non opposition à déclaration préalable tacite.

Séance levée à 00h00

A collection of approximately ten handwritten signatures in black ink, arranged in two rows. The signatures are stylized and vary in length and complexity, representing the council members present at the meeting.